



NICE VILLE FÉMINISTE

UNE CONCEPTION FÉMINISTE DE LA VILLE

La liste Nice Front Populaire affiche une volonté de rupture, pour une politique municipale (et métropolitaine) réellement féministe.

Les femmes sont en première ligne, elles subissent une situation d'appauvrissement, des violences, une invisibilisation dans la ville, où elles sont pourtant citoyennes à part entière et premières bénéficiaires des services publics. Nous voulons en finir avec un système qui les précarise.

La municipalité a les moyens d'agir ; ainsi, le NIFP s'engage à mobiliser l'ensemble des dispositifs municipaux pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles, intrafamiliales et contre les discriminations à l'égard des femmes et minorités de genre.

Sensibilisation aux enjeux d'égalité hommes femmes, restructuration de l'urbanisme pour un espace public plus inclusif, égalité professionnelle, lutte contre le harcèlement de rue, soutien aux associations, valorisation des femmes dans la vie politique... Notre programme propose une conception féministe globale de la ville.

Une Cité des Femmes sera l'apanage polyvalent de ces mesures, cumulant nombre de services qui sont au centre des besoins des femmes. Un personnel qualifié et formé y travaillera à la lutte contre les violences, mais également à l'aide administrative, au soutien psychologique, et proposera des activités permettant aux femmes de se retrouver.

La municipalité a pour rôle de veiller à l'égalité entre les citoyen·nes et de prévenir les injustices. Nice Front Populaire fera de Nice une ville féministe, c'est indispensable et possible.

1. RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ FÉMINISTE

A - UNE MUNICIPALITÉ EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ

Il ne suffit pas qu'il y ait autant d'hommes que de femmes en politique : il faut qu'i-elles exercent le pouvoir à parts égales. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision constitue un préalable démocratique fondamental. Une municipalité féministe agit sur ses propres modes de fonctionnement, ses pratiques institutionnelles et ses choix budgétaires pour garantir une égalité réelle. La Ville de Nice doit se doter d'une gouvernance municipale véritablement paritaire, cohérente et exemplaire, à tous les niveaux de décision.

a) Une architecture politique ambitieuse et féministe :

Garantir une répartition paritaire et non genrée du pouvoir

Partage équilibré des délégations en mettant fin aux attributions genrées

Les délégations demeurent largement attribuées selon des logiques stéréotypées de genre : les portefeuilles dits stratégiques, tels que les finances ou l'urbanisme, sont majoritairement confiés aux hommes, tandis que les femmes se voient attribuer les secteurs sociaux ou éducatifs. Ces répartitions genrées, reflet des « plafonds de verre » ou « planchers collants », freinent l'accès des femmes aux postes de pouvoir.

Une répartition plus équitable des délégations, fondée sur les compétences et l'expérience de chacun-e, et affranchie de tout préjugé de genre, est primordiale pour établir une gestion véritablement démocratique de la ville.

Parité dans les commissions thématiques

Un règlement intérieur imposera la parité obligatoire dans toutes les commissions thématiques : urbanisme, finances, culture, développement économique, etc. Aucune commission ne pourra siéger si elle ne respecte pas cet équilibre. La présidence des commissions sera systématiquement alternée entre femmes et hommes.

Parité dans les organismes extérieurs

Lors de la désignation des représentant·es de la collectivité dans les conseils d'administration (syndicats, associations, entreprises publiques locales), la règle paritaire sera appliquée strictement. Un tableau de bord sera établi pour suivre ces nominations et corriger les déséquilibres.

Les adjoint·es

- Un·e adjoint·e uniquement dédié·e aux **droits des femmes et à l'Égalité** femmes-hommes, avec un budget dédié.
- Un·e adjoint·e à la **Lutte contre les violences** faites aux femmes, avec un budget dédié incompressible et sanctuarisé, à exprimer en pourcentage du budget municipal.

Assurer l'égalité par le suivi, la transparence et la formation

La municipalité mettra en place une **démarche systématique de nomination paritaire** sur tous les postes à responsabilités.

Une cartographie annuelle de la parité au sein de la collectivité sera produite et rendue publique.

Un tableau de bord de la parité permettra un suivi rigoureux de la représentation des femmes dans les instances municipales et métropolitaines.

L'ensemble des élu·es et des agent·es municipaux sera formé de manière obligatoire :

- aux enjeux de genre et aux biais discriminatoires ;
- à l'égalité femmes-hommes ;
- à la prévention et à la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles (VSS);
- à l'accueil des femmes victimes de violences.

Une attention particulière sera portée à la formation des personnels en contact avec le public (accueil, CCAS, état civil, services de santé, police municipale), afin de garantir un accueil digne et adapté des femmes victimes de violences.

b) Inscrire l'égalité au cœur des politiques budgétaires et économiques

Budget "genré"

Toutes les décisions budgétaires prendront en compte l'objectif d'égalité femmes-hommes, notamment par la mise en place d'une **gestion budgétaire genrée (gender budgeting)**.

Des villes comme Lyon ou Grenoble pratiquent une budgétisation sensible au genre qui analyse méthodiquement les dépenses publiques dans une perspective d'égalité, vérifie si l'argent public profite équitablement aux femmes et aux hommes et étudie les conséquences directes et indirectes des dépenses sur les situations respectives des femmes et des hommes.

Concrètement, cette approche révèle souvent des inégalités cachées. Ainsi en France, 75% des budgets municipaux consacrés aux loisirs bénéficient dans les faits aux hommes.

Une gestion budgétaire genrée permet de mieux répondre aux besoins de toute la population et de construire une ville plus juste.

Conditionner les aides publiques et faire le suivi des dépenses publiques :

Les **aides publiques** seront conditionnées à des critères d'**éga-conditionnalité** définis par la collectivité, afin d'encourager les structures bénéficiaires à intégrer des objectifs d'égalité dans leurs statuts et leurs pratiques.

Adopter une politique d'achat public responsable de l'égalité femmes-hommes :

Les **marchés publics** intégreront des clauses sociales favorisant l'égalité femmes-hommes, au sein d'une charte d'achat public responsable, incluant également des objectifs sociaux et environnementaux.

L'enveloppe consacrée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera augmentée et rendue incompressible, avec une transparence totale sur son pourcentage dans le budget global.

c) Promouvoir une communication publique égalitaire, inclusive et non sexiste

La communication façonne les imaginaires collectifs et les représentations sociales : elle constitue un levier essentiel pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère politique locale. Elle

n'est jamais neutre : les mots, les images et les récits véhiculés par les institutions locales participent à renforcer ou, au contraire, à déconstruire les normes de genre.

Instaurer une règle de prise de parole paritaire et alternée dans toutes les instances décisionnelles.

Veiller à ce que toute communication de la collectivité (ville ou Métropole) soit rédigée en langage égalitaire et sans contenu sexiste ou discriminatoire.

Créer une grille « Égalité dans les visuels » à utiliser avant chaque publication. Chaque support de communication devra être soumis à une grille de vérification simple, permettant de s'assurer du respect de critères d'égalité : représentation équilibrée femmes/hommes, diversité des origines, des âges, des morphologies, des situations de handicap, et types de rôles (actifs, de leadership, etc.).

d) Appliquer pleinement la Charte européenne pour l'égalité

L'équipe municipale mettra réellement en place la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. La mairie de Nice l'a signée, mais sa mise en œuvre n'est pas au cœur de la politique de la ville. Elle s'articule autour de déclarations d'intentions, d'actions sporadiques, d'initiatives à grand renfort de communication et de clichés tels que les femmes entrepreneures, sportives ou "inspirantes". Nous relevons aussi un manque de transparence : il est impossible de trouver un rapport annuel récent (2023-2024) qui devrait être facilement accessible en ligne. Les collectivités de plus de 20 000 habitant·es sont pourtant légalement tenues de produire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Cette charte, composée de trente articles, pose un cadre général sur l'égalité entre les femmes et les hommes à adopter au sein de chaque commune autour de six principes fondamentaux :

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental.

Les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité.

La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique.

L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité.

Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

La liste Nice Front Populaire s'engage à faire vivre cette charte dans toutes les actions municipales pour une transition féministe.

B - AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Le rôle de la ville et de la métropole, comme employeur, devra être d'une exemplarité nécessaire, il faudra :

ACTIONS CONCRÈTES :

Agir pour la parité et l'égalité salariale : répartition des postes à responsabilité, les femmes ne doivent pas être cantonnées aux postes les moins bien rémunérés voire précaires.

Travailler avec les syndicats, les associations pour revaloriser les métiers à prédominance féminine : ATSEM, sages-femmes, infirmières, agentes territoriales spécialisées dans les écoles maternelles, assistantes sociales, etc.

Mettre en place une politique des ressources humaines soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes (accès à la formation, réunions en journée, etc.) et lutter contre le harcèlement au travail. Lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles au travail et déployer des dispositifs de prévention, de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles au travail, en y incluant également les violences conjugales qui ont des répercussions sur la vie professionnelle. Cela passe notamment par la formation et la nomination de référent·e·s égalité avec une lettre de mission claire, la mise en place d'un dispositif de signalement sécurisé et accessible, la formation des équipes RH.

Prévoir un plan de formation des agent·es municipales/aux à l'égalité femme-homme et à la lutte contre les VSS (prévention, écoute, accompagnement)

Éliminer les écarts de rémunération liés au genre :

Pour tendre vers une réelle égalité salariale, il est nécessaire de renforcer la transparence des rémunérations dans la fonction publique locale et d'identifier les écarts entre les femmes et les hommes. Cela implique un suivi des écarts sur les salaires mais aussi sur les primes, en particulier entre filières (administratives, techniques, médico-sociales). Il convient également d'analyser l'impact du temps partiel, souvent occupé par des femmes, sur les trajectoires professionnelles, la rémunération et les droits à la retraite. Ces données doivent nourrir des politiques correctrices ambitieuses. Pour exemple : la métropole de Lille s'est engagée à la suppression des écarts de rémunération entre les filières administratives et techniques (rémunération des heures supplémentaires, astreintes).

Créer des conditions d'égalité et de conciliation des temps de vie et parentalité : la collectivité doit s'engager dans une démarche de labellisation, comme le label égalité AFNOR, pour structurer et améliorer en continu sa politique d'égalité. Il est important de sensibiliser le management et les équipes aux enjeux de la parentalité et du soutien aux proches aidant·es.

Intégrer la santé des femmes et le handicap dans les politiques RH : les collectivités doivent reconnaître les spécificités de santé des femmes et des agent·es en situation de handicap dans l'organisation du travail.

Financer un programme d'accompagnement des entreprises vers l'égalité salariale, la parité et la lutte contre le harcèlement sexuel.

Mettre en œuvre la convention internationale de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui prévoit de sécuriser le travail des victimes de violence.

2 - DROIT DES FEMMES À LA VILLE

Les villes sont majoritairement conçues par les hommes et pour les hommes. La municipalité doit transformer l'espace public : le rendre accessible à toutes et tous, afin de favoriser le bien-être et l'émancipation de chacun·e malgré ses contraintes. Il est essentiel d'intégrer une perspective genrée et féministe dans tous les aspects de l'aménagement urbain : les constructions, les déplacements, les aménagements (éclairage, signalétiques, mobilier) et la toponymie, afin d'adapter la ville aux modes de vie des femmes autant qu'à ceux des hommes.

Nos engagements

A - FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

a) Aménager un espace public sûr et accessible

Renforcer et adapter l'éclairage public : adopter des technologies efficaces et durables : des lampadaires LED adaptatifs qui s'intensifient automatiquement au passage de piéton·ne·s.

Créer des toilettes publiques dignes : installer des toilettes publiques propres, gratuites, bien aménagées, avec des espaces pour changer les enfants, aussi bien du côté des femmes que des hommes.

Garantir une accessibilité universelle de l'espace public : veiller à ce que l'espace public soit accessible à tous·tes, conformément à la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, qui impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Au-delà de cette obligation, une approche inclusive des aménagements urbains sera mise en œuvre : trottoirs abaissés, signalétique visuelle, tactile et sonore, rampes d'accès, bancs adaptés. Ces dispositifs bénéficient non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux personnes âgées, aux enfants ou aux personnes avec des poussettes.

b) Faire exister les femmes dans la ville

Les femmes sont invisibilisées dans l'espace public. Lorsqu'elles apparaissent, c'est trop souvent sous la forme d'images publicitaires sexistes et sexualisantes. Nous voulons changer profondément cette situation faite à la fois d'invisibilisation et d'images dégradantes.

Féminiser la toponymie : Renommer des rues, des avenues, des espaces, des arrêts de tramway avec des noms de femmes célèbres ou remarquables. Il en sera de même avec les noms d'établissements publics. D'ici à la fin du mandat, 100 espaces publics (voirie, bâtiments) seront nommés ou renommés par des noms de femmes.

Les statues d'hommes dominant largement dans l'espace public niçois (David, Apollon, Masséna, Charles Félix, De Gaulle, Chirac, Garibaldi...). Particulièrement problématique du point de vue

symbolique, la statue de Masséna met en scène une femme à demi-nue agenouillée à ses pieds. Nous proposons de la remiser à l'intérieur de son palais et de lancer une consultation citoyenne pour choisir plusieurs figures féminines que les Niçoises et les Niçois souhaiteraient voir honorées par des statues dans l'espace public.

Installer des statues, fresques et installations réalisées par des artistes féminines et minorisées.

Interdire la publicité sexiste et discriminante sur les panneaux de la ville : la publicité façonne les représentations. Or, elle véhicule encore trop souvent des stéréotypes sexistes, racistes, grossophobes ou validistes, notamment à travers des visuels hypersexualisés, des injonctions à la minceur ou des rôles genrés caricaturaux. Depuis le 1er janvier 2024, les maires ont le pouvoir d'encadrer plus fermement les contenus diffusés sur leur territoire. La ville de Mordelles par exemple a décidé de retirer certains panneaux jugés sexistes. Cela permet d'interdire les visuels dégradants et de promouvoir les campagnes inclusives et les contenus respectueux de tous·tes.

c) Un réseau de transports en commun inclusifs

Adapter les horaires et la fréquence aux besoins réels : repenser le réseau de transports en commun en fonction des horaires de sortie d'école et augmenter le nombre de tramways et de bus. Renforcer l'offre de bus de nuit ou de navettes sur demande, en particulier dans les quartiers mal desservis, pour garantir un droit d'accès effectif à la ville.

Instaurer l'arrêt à la demande en soirée : à partir d'une certaine heure, faire fonctionner les transports publics au signalement à l'arrêt demandé, pour contrer le harcèlement de rue qui prive les femmes de leur liberté d'action et de circulation.

Former les agent·e·s de transport aux violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales : les conducteur·ices, contrôleur·euses, agent·es de médiation ou de sécurité, tout comme les policiers·es municipaux bénéficieront de formations systématiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles, à l'écoute active des victimes et à la lutte contre la victimisation secondaire. Ces formations intégreront une perspective intersectionnelle (discriminations racistes, LGBTQIA+phobes et validistes) ainsi que des outils concrets d'intervention pour orienter, protéger et accompagner les victimes.

Déployer une campagne de sensibilisation contre les violences dans les espaces de transport : afficher une communication claire, visible, inclusive et multilingue contre les violences sexistes et sexuelles dans les espaces de transport (stations, arrêts, véhicules, écrans dynamiques). Ces campagnes rappelleront les droits des usager·ères, les comportements interdits, les numéros d'urgence (3919, 17, etc.), ainsi que les dispositifs d'alerte existants (boutons, applications de signalement, etc.). Elles encourageront les témoins à adopter des attitudes de soutien. Afin d'en garantir la pertinence et l'impact, ces messages seront co-construits avec des associations féministes, antiracistes et de lutte contre les LGBTQIA+phobies, en lien avec les acteur·ices du transport. La Métropole de Lyon mène une politique volontariste en matière de prévention contre le harcèlement sexuel et sexiste dans les transports en commun. Ce sont ainsi, chaque année, 29 millions d'euros qui sont engagés pour la sécurité des voyageur·euses et des agent·es.

d) Prévenir les violences dans les espaces festifs, sportifs et culturels

Développer des protocoles de réduction des risques en matière de violences sexistes et sexuelles : mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de prévention adaptés aux espaces festifs et culturels de la ville. Installer des points de ressources clairement identifiés où les personnes peuvent signaler des situations problématiques, obtenir de l'aide ou simplement se reposer dans un espace bienveillant. Former et mobiliser des équipes itinérantes capables de repérer et d'intervenir face aux situations de harcèlement ou d'agression.

Co-construire les protocoles avec les acteur·ices culturel·les et associatif·ves : élaborer ces dispositifs en lien étroit avec les organisateur·ices d'événements, les gérant·es de lieux culturels et les associations spécialisées dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, afin de garantir leur pertinence et leur efficacité sur le terrain.

Conditionner les subventions municipales aux lieux culturels et festifs à l'adoption de ce protocole. Soutenir financièrement les événements culturels et artistiques portés par des femmes et personnes minorisées de genre.

Garantir des horaires et équipements sportifs adaptés aux femmes, avec des créneaux réservés pour encourager leur pratique sportive.

e) Repenser les espaces dédiés aux enfants et aux parents

Repenser le réseau de transports en commun en fonction des horaires de sortie d'école par exemple, et la nécessité d'augmenter le nombre de trams et de bus.

Adapter les horaires scolaires : en concertation avec les usagères et usagers, décaler les horaires des écoles maternelles et élémentaires pour permettre aux parents (notamment aux femmes) des déplacements sans stress d'une école à l'autre.

Lutter contre l'occupation genrée des espaces scolaires ou dédiés aux enfants : par exemple, lors de la construction ou de la rénovation d'écoles publiques et privées sous contrat, la municipalité engagera une réflexion sur l'occupation genrée des cours de récréation afin de concevoir des aménagements favorisant un partage équitable de l'espace entre les élèves, (voir plus bas "cour non genrée")

B - DÉVELOPPER DES SERVICES PUBLICS ÉMANCIPATEURS

Le travail reproductif : la parentalité, les tâches ménagères et administratives, le rôle d'aidante familiale, incombe bien trop majoritairement aux femmes. La municipalité doit développer des services publics gratuits et de qualité pour la petite enfance et l'accompagnement des personnes dépendantes, en considérant ces politiques comme des leviers centraux d'émancipation et d'égalité réelle. Les métiers en lien avec le soin, majoritairement occupés par des femmes, doivent être revalorisés, symboliquement et financièrement.

garantir un accueil collectif accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire communal ;
tendre vers le zéro refus d'accueil dans les structures de la petite enfance ;
réduire les inégalités territoriales d'accès aux services de garde et d'accompagnement ;
créer des emplois qualifiés, pérennes et valorisés dans les secteurs de la petite enfance et du soin ;

reconnaître et améliorer les conditions de travail des professionnel·les du soin et de l'accompagnement, majoritairement des femmes.

C - L'ÉDUCATION

La culture de la différence est initiée dès le plus jeune âge, et l'école déjà a tendance à reproduire les inégalités de genre. Pour que les jeunes générations grandissent en citoyen·nes éga·ux·les et attentif·ves, la municipalité doit déployer son engagement féministe dans les écoles, au niveau du bâti scolaire, des moyens matériels et humains et dans la formation des personnels sous sa responsabilité.

ACTIONS CONCRÈTES :

- Renforcer la présence des infirmières et infirmiers dans chaque école publique.
- Former les personnels éducatifs intervenant auprès des enfants dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires (ATSEM, infirmier·es, puéricultrices, etc.) à l'égalité entre filles et garçons et au genre, à la prévention et la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intra-familiales.
- Apporter des outils et impulser des interventions pendant les temps scolaires et périscolaires, sur les questions d'égalité fille/garçon, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de sensibilisation à la vie relationnelle affective. Ce travail se fera en lien et concertation avec les associations plutôt que des entreprises privées qui en tireraient des bénéfices.
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment dans les écoles, et dans les centres de loisirs à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) et de celle contre les violences faites aux femmes (25 novembre). Des initiatives spécifiques seront prises, en concertation avec les associations et collectifs concerné·es.
- Donner davantage de noms de femmes aux établissements scolaires.

Cours d'école non genrés :

La cour de récréation peut devenir un vrai lieu d'apprentissage de la mixité et du vivre-ensemble plutôt qu'un lieu de reproduction des inégalités.

Il faudra réaménager les cours de récréation à la fois pour lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser une meilleure mixité entre filles et garçons dès le plus jeune âge mais aussi contribuer à la végétalisation de la ville en créant des îlots de fraîcheur. Le réaménagement de l'espace se fait en concertation avec la communauté éducative et les élèves.

A Nice, plusieurs groupes scolaires ont vu leur cour végétalisée mais très partiellement.

Plusieurs villes en France, comme Rennes, Grenoble, Bordeaux, Lyon ou Trappes, ont déjà expérimenté le concept de "cour non genrée", en déplaçant les terrains de foot (tendance des garçons à monopoliser le centre de la cour, reléguant les filles sur les côtés), ou en installant des jeux plus variés et inclusifs.

L'objectif est de créer un espace coopératif, où chacun·e peut jouer et interagir sans reproduction des inégalités de genre. Ces initiatives s'appuient sur des études montrant que la cour de récréation est un lieu où s'exerce une domination masculine précoce, et que son réaménagement peut contribuer à une meilleure égalité entre filles et garçons.

- Dans les bibliothèques, organiser un espace dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes, favorisant la lutte contre les inégalités.

3) LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, LES DISCRIMINATIONS ET LA PRÉCARISATION DES FEMMES

A. LUTTER CONTRE LE VALIDISME

Comment lutter contre les validismes en ayant des femmes en situation de handicap au pouvoir ?

Statiquement les femmes en situation de handicap sont plus assujetties à la violence.

En France :

- 16 % des femmes en situation de handicap ont été victimes de viols, contre 9 % pour l'ensemble des femmes

- 23 % des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences conjugales contre 15 % pour l'ensemble des femmes.

Ces données sont sous-estimées car il y a peu de données pour les femmes en situation de handicap dans les institutions.

Nos engagements

Faire de la **prévention** et de la lutte contre les violences spécifiques au handicap de chacune ;

Avec la création de la Cité des femmes : permettre aux femmes en situation de handicap de pouvoir se soigner de manière appropriée ou bien prévoir un centre médical avec du matériel adapté et des professionnel·les formé·es ;

Augmenter la représentation de femmes en situation de handicap dans les instances municipales et métropolitaines ;

Sensibiliser et former les agent·es et policier·es municipaux·ales à :

- la lutte contre les préjugés et les discriminations et l'accueil bienveillant des personnes en situation de handicap
- l'écoute et la prise en compte de la parole des femmes en situation de handicap pour les accompagner dans leurs démarches administratives et juridiques
- Développer une approche intersectionnelle (qui prend en compte toutes les discriminations)

Recrutement paritaire dans la police municipale.

B. LUTTER CONTRE LES LGBTIPHOBIES

La municipalité doit prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et autres.

Citoyennes à part entière, les femmes lesbiennes doivent apparaître dans la ville, que leurs actions soient militantes, culturelles, sportives, ou associatives.

Il est nécessaire de leur dédier des espaces sûrs pour les rendre visibles et légitimes, que chacune puisse se reconnaître, se projeter et s'émanciper.

Se sentir légitime est un enjeu majeur pour toutes les femmes, il est aujourd'hui nécessaire d'abolir les limites imposées par des siècles de patriarcat et de misogynie. Les femmes lesbiennes ouvrent une réflexion collective novatrice (révolutionnaire) : non assujetties au regard-pouvoir masculin, elles révèlent des rapports humains débarrassés de la domination d'un sexe sur l'autre et débarrassés des violences que cette domination autorise.

ACTIONS CONCRÈTES :

Création d'espaces dédiés et d'accueil pour les lesbiennes, espaces culturels, sportifs, de dialogue....

S'assurer que les subventions soient équitablement réparties (cf. budget genré)

Accorder des financements ponctuels et reconductibles pour célébrer les Journées Mondiales relatives aux membres de la communauté (Journée de la visibilité lesbienne, etc.).

C. LES FEMMES SANS DOMICILE STABLE

Les places d'hébergement d'urgence à Nice sont largement insuffisantes, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes : seulement 23% de places d'hébergement d'urgence pour les femmes alors que, selon la moyenne nationale, celles-ci représenteraient 40% de la population sans-abri. Près de la moitié d'entre elles ont subi des violences sexuelles depuis qu'elles sont sans-abri.

Nos engagements

Augmenter la capacité d'hébergement pour les femmes sans-abri qui sont invisibilisées. Concevoir une autre façon d'accueillir les sans-abri. Prendre en compte les enfants. Régler la problématique de l'accueil en hôtel.

Mettre en place un dispositif municipal d'accueil, un centre d'urgence et d'hébergement pour les migrant.es qui prenne en compte la spécificité des femmes.

Concernant la surcharge du SAMU social : Investir dans la restauration de ce service est un prérequis pour pouvoir ensuite développer l'accueil spécifique des femmes.

D. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Chaque jour, dans tous les lieux de vie, des femmes de tous milieux subissent insultes, harcèlement, agressions, attouchements, viols, violences psychologiques et physiques pouvant aller jusqu'au féminicide.

Les assassinats à Nice de **Larissa** en novembre et de **Lizabete** en janvier témoignent de l'extrême violence des dynamiques patriarcales.

Les Alpes Maritimes font partie des 5 départements les plus touchés par le fléau des violences faites aux femmes. Chaque année, 4.300 femmes au moins sont victimes de violences par conjoint ou ex-conjoint.

Moins d'une femme sur 5 porte plainte. Le nombre d'agressions et de viols ne baisse pas. 58 % des femmes ont subi des violences dans les transports.

A l'image de cette violence, la domination patriarcale se traduit dans tous les aspects de la vie quotidienne :

Dans la sphère privée et intrafamiliale, point trop souvent aveugle des politiques de la ville,
Dans le monde professionnel : discrimination et harcèlement au travail, inégalités dans la répartition des postes à responsabilité et dans la rémunération,
Dans l'agencement de l'espace public.

C'est à cette réalité quotidienne faite de violences et de discriminations que les femmes, dès l'enfance, sont confrontées. Il n'y a pas de fatalité, uniquement une volonté et des choix politiques. Tout ne dépend pas de la municipalité et de la métropole, mais l'une et l'autre peuvent agir, pour protéger, aider, accompagner, sensibiliser et engager un véritable travail de prévention. C'est le sens de nos propositions.

Nos engagements

Protection et accompagnement des victimes

Multiplier les lieux d'accueil, d'accompagnement pluridisciplinaire et de protection pour les femmes victimes de violences. Intégrer pleinement l'accès au logement dans l'accompagnement à la sortie des violences, et le rendre adapté aux femmes avec enfants. Renforcer l'accès au relogement d'urgence des femmes et des enfants et capter des logements.
Mettre en place des protocoles d'action contre les formes spécifiques de violences (mariages forcés, mutilations sexuelles féminines).

Formation des personnels municipaux

Former l'ensemble des agent-es municipaux-ales (services sociaux, santé, éducation, état civil, police municipale, CCAS) à l'égalité femmes-hommes et à la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles.
Former spécifiquement les agent-es de l'état civil au repérage des mariages forcés.

Prévention et sensibilisation

Mener des campagnes massives d'information et de prévention sur le consentement et les violences sexistes et sexuelles auprès du grand public et des jeunes
Communiquer régulièrement sur la ligne d'écoute 3919 Violences Femmes Info et les associations locales via tous les supports municipaux (bulletin municipal, flyers, panneaux publicitaires).
La municipalité mènera également une politique d'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle et de soutien à la sortie de la prostitution, en rompant avec les logiques de répression et en développant des dispositifs municipaux adaptés aux réalités du terrain.

Adopter un **budget genré** faisant de l'égalité femmes-hommes et de l'élimination des violences une véritable priorité municipale.

E- Renforcer les liens avec les associations

Des associations luttent pour les droits spécifiques des femmes, des personnes LGBTQIA+, contre les violences physiques et morales, pour développer l'aide pour sortir de la prostitution, pour l'égalité

filles-garçons, accompagner la parentalité, le handicap et toutes discriminations. Leurs missions sont de plus en plus difficiles à assumer par manque de moyens et de soutien.

ACTIONS CONCRÈTES :

Nous renforcerons le travail avec ces associations et développerons les outils nécessaires à leur mission, en personnels et en moyens financiers. Les actions consacrées à l'égalité femmes-hommes au regard de la charte européenne sont dérisoires et se limitent le plus souvent à des brochures en papier glacé, une réunion très médiatisée, une fiche d'action isolée et peu de suivi.

Nous favoriserons les conventions pluriannuelles qui assurent la stabilité et la pérennité des associations.

Nous mettrons à disposition des locaux adaptés à l'activité des associations d'utilité publique.

Nous mettrons à disposition des matériels et des salles à l'occasion des grandes dates de mobilisation (8 mars, 28 septembre, 25 novembre...).

Nous créerons un service municipal d'aide aux associations en difficulté, et un fonds d'urgence.

Nous créerons une Cité des femmes, s'inspirant de celles de Nantes, Bordeaux, Montreuil ou Saint-Denis, où les associations auraient des locaux, des moyens et pourraient agir collectivement et mutualiser leurs compétences.

4. LA CITÉ DES FEMMES

Notre engagement pour une ville féministe qui agit, pour et avec toutes les femmes, se traduit par la création d'un lieu-ressource de référence : la Cité des Femmes, sur le modèle de celles de Bordeaux, Montreuil, Nantes (Cita d'elles) ou Saint-Denis. Cette structure aurait vocation à être un espace central, visible et accessible, ouvert directement sur la rue, garantissant à la fois facilité d'accès, confidentialité et sécurité pour les femmes qui le souhaitent. Ce lieu n'est pas une maison des Femmes *Victimes* mais un espace de convergence.

Nous souhaitons implanter cette Cité des Femmes **au cœur de la ville**, dans un lieu similaire par exemple à la halle de la Gare du Sud, afin d'en faire un espace utile, vivant et pleinement intégré à la vie locale. Ce lieu regrouperait aussi des services municipaux et des associations, qui disposeront de locaux et de moyens, pouvant ainsi agir collectivement et mutualiser leurs compétences.

Cette Cité sera une ressource pour répondre à l'urgence et aussi pour œuvrer dans le sens de la prévention en valorisant le partage, la solidarité, l'entraide et l'émancipation.

Un lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation

Ouverte sur de larges plages horaires 7j/7 et facilement accessible en transports en commun, la Cité des Femmes accueillerait toutes les femmes, quels que soient leur âge, leur situation sociale, économique ou personnelle, leur culture, leur orientation sexuelle, leur handicap...

Elles y bénéficieraient d'une écoute attentive, d'une prise en compte de leur situation spécifique et, si nécessaire, d'un accompagnement personnalisé, sociojuridique et sanitaire : prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles, accès à la contraception, à l'IVG, au dépistage, au suivi psychologique, mais aussi accompagnement face aux difficultés professionnelles, sociales ou aux situations de discrimination.

Ce lieu permettrait une orientation centralisée et une coordination des parcours, afin d'éviter aux bénéficiaires des démarches multiples et dispersées sur l'ensemble du territoire.

Afin d'offrir un accueil adapté aux mères, la Cité des Femmes prévoira la prise en charge des enfants par des Educateur·rices de Jeunes Enfants et des Educateur·rices Spécialisé·es pendant les entretiens.

Un espace dédié pourrait également permettre la mise en place de **permanences de PMI**, en lien avec des partenaires de santé, afin de renforcer la prévention et la protection de l'enfance.

Un pôle sociojuridique

La Cité des Femmes accueillerait des **permanences juridiques, sociales et sanitaires**, ouvertes à toutes les femmes, et pas uniquement aux victimes de violences. En lien direct avec les structures d'hébergement, des permanences de juristes et d'associations spécialisées permettraient d'accompagner les femmes dans leurs démarches : préparation d'un éventuel dépôt de plainte, procédures devant le juge aux affaires familiales, droit du travail, séparation, divorce, logement, ou toute autre question liée à leur situation. La possibilité de **déposer plainte sur place**, via la présence d'un·e agent·e de police assermenté·e, est étudiée. La présence de **psychologues** et d'une **assistante sociale** permettront un accompagnement global, incluant les démarches administratives et l'ouverture de droits (CAF). La mise en place d'une **domiciliation postale** pourrait également être envisagée.

Un lieu pour la santé des femmes

La Cité des femmes hébergera également un CSS (Centre de Santé Sexuelle) afin de garantir un accès effectif aux soins, à la prévention, au dépistage et à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les jeunes, les femmes précaires ou éloignées du droit et du soin. Les femmes pourront y bénéficier de consultations sur place, de prescriptions médicales, d'un accompagnement à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), au dépistage des infections sexuellement transmissibles, ainsi que d'un suivi gynécologique et psychologique. Les professionnel·les y seront formé·es au repérage et à l'accompagnement des situations de violences conjugales, sexuelles, intrafamiliales et incestueuses, dont les révélations ont fortement augmenté ces dernières années.

Au-delà du soin, ce pôle constituera un acteur majeur de prévention et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, en collaboration avec des associations et des acteurs·trices spécialisé·es.

Un lieu d'entraide, d'échange et de partage

La Cité des Femmes sera aussi un lieu de rencontres, d'échanges et de partage, un espace culturel et citoyen accueillant des initiatives de solidarité, des débats, des temps d'information et des ressources sur

les droits des femmes.

Tout au long de l'année, des actions et des évènements mettront en lumière les femmes artistes, sportives, intellectuelles ou militantes : expositions, spectacles, conférences, performances, théâtre, danse ... afin de visibiliser et valoriser le travail des femmes.

Un lieu de formation et d'étude

Enfin, la Cité des Femmes pourra accueillir des **formations** destinées à différents publics, animées par des associations et des personnes ressources identifiées.

Un observatoire des violences

Elle hébergera un **observatoire des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales**, permettant de produire des données territoriales précises, d'établir un diagnostic partagé, d'adapter les réponses aux besoins identifiés, de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de sensibiliser la population et de concevoir des plans de formation à destination des professionnel·les.